EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 1er juin à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 26 mai, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA M. LEONETTI, Mme SIMONPIETRI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. le Maire
M. ARESU	à	Mme OTTAVY
M. CAU	à	M. VANNUCCI
Mme BERNARD	à	Mme NADAL
Mme FELICIAGGI	à	Mme VILLANOVA
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

Etaient absents :
M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	39
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1er juin 2015	Délibération N°2015/160

RESTAURATION EGLISE SAINT ROCH – Plan de financement prévisionnel.

M. le Maire expose à l'assemblée :

Contexte général

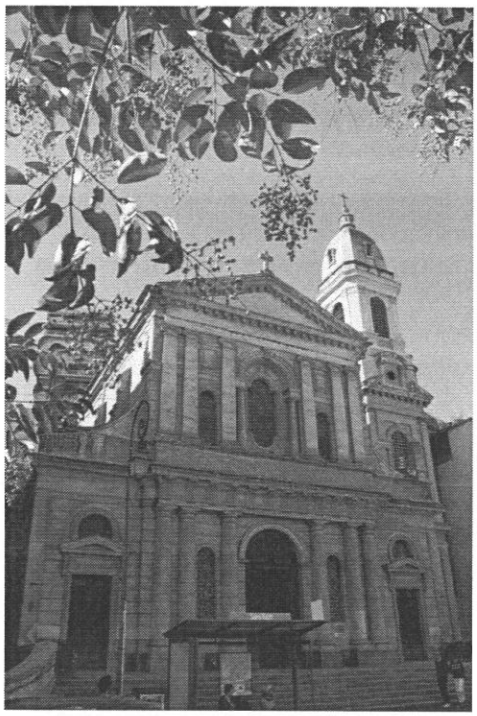

Une étude préalable à la restauration de l'église Saint-Roch, cours Napoléon à Ajaccio a été confiée à l'agence d'architecture Arkepolis en 2006.
L'église Saint-Roch n'a aucune protection au titre des Monuments historiques mais demeure un exemple d'architecture néoclassique tardif dont l'architecte Barthélemy MAGLIOLI, formé à Paris, est l'auteur.

Cette étude a permis de dresser le bilan de l'état sanitaire de l'édifice, de décrire sa disposition actuelle et, à travers les documents d'archives et les témoignages, de connaître son état avant les campagnes successives d' « embellissement ». Un avant-projet de restauration tenant compte de ces recherches a été réalisé.

Description

L'église St Roch comporte une nef s'achevant par une abside en quart de cercle ayant remplacé le chevet plat. Elle est bordée de bas-côté sur lesquels s'ouvrent des chapelles peu profondes.
Aucun décor n'a été conservé en l'état excepté la chapelle saint-Joseph.
La façade ouest et le clocher sont décorés par un enduit sur une maçonnerie en pierre et brique.

Etat des lieux

La façade ouest présente des désordres importants : l'enduit décoratif sur la modénature se fissure et se décolle en plaques en raison d'une dureté des matériaux et de dégâts provoqués par l'eau de pluie.
Les couvertures des bas-côtés et chapelles sont dans un état médiocre.
De nombreux équipements ne sont pas aux normes (électricité, chauffage, sécurité et protection incendie).

Nature des travaux

Une transformation radicale est prévue, profitant de la nécessaire intervention sur la façade ouest, où les transformations des années 1920 sont gommées pour redonner tout son éclat à cette façade urbaine. Les couvertures sont refaites, sauf celle de la nef.
Les enduits sont repris sur les façades latérales.
Les dalles de verre (vitraux) qui forme un ensemble homogène sont restaurées.
L'intérieur est largement éclairé à l'aide de projecteurs disposés selon l'aménagement et embelli avec la restitution du décor polychrome : base des pilastres en faux marbres, cannelures, caissons et cadres sur les pilastres, arc et voûtes.
Le chœur est modifié pour estomper le violent contraste avec la nef.
Les équipements techniques sont mis aux normes et un accès avec plate-forme élévatrice est réalisé au nord (PMR).

Le présent dossier porte sur les travaux suivants :

EGLISE ST ROCH	Travaux	Montant € HT
1ère tranche	toiture	301 942,58 €
1ère tranche	étanchéité abside	26 372,73 €
1ère tranche	maîtrise d'œuvre	95 900,00 €
2ème tranche	électricité et mise en lumière	100 000,00 €
2 ème tranche	chauffage	60 000,00 €
3ème tranche	façade principale et clocher	272 000,00 €
4ème tranche	restauration des interieurs	200 000,00 €
TOTAL		**1 056 215,31 €**

Coût prévisionnel de l'opération et modalités de financement

Le coût prévisionnel de l'opération déterminé par l'étude de 2006 était de 823 017 € HT

Le coût des travaux aujourd'hui après réévaluation s'élève à : 1 056 215.31 € HT.

Il est proposé au conseil municipal, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil général conformément au plan de financement qui suit :

1ère tranche (2015 - 2016)
Montant de l'opération : **424 215.31** € HT
Participation CTC (40% du montant HT) : 169 686.12 € HT
Participation Conseil Général (35 % du montant HT) : 148 475.35 € HT
Part communale (25% du montant HT) : 106 053.82 € HT

2ème tranche (2016)
Montant de l'opération : **160 000** € HT
Participation CTC (40% du montant HT) : 64 000€ HT

Participation Conseil Général (35 % du montant HT) : 56 000 € HT
Part communale (25% du montant HT) : 40 000 € HT

3ème tranche (2017)
Montant de l'opération : **272 000** € HT
Participation CTC (40% du montant HT) : 108 800 € HT
Participation Conseil Général (35 % du montant HT) : 95 200 € HT
Part communale (25% du montant HT) : 68 000 € HT

4ème tranche (2018)
Montant de l'opération : **200 000** € HT
Participation CTC (40% du montant HT) : 80 000 € HT
Participation Conseil Général (35 % du montant HT) : 70 000 € HT
Part communale (25% du montant HT) : 50 000 € HT

	Montant de l'opération € HT	Participation CTC (40%) € HT	Participation CG (35 %) € HT	Participation Ville (25 %) € HT
	1 056215,31 € HT	422 489,12 € HT	369 675,35 € HT	264053,82 € HT
1ère tranche 2015	424 215,31 € HT	169 686,12 € HT	148 475,35 € HT	106 053,82 € HT
2ème tranche 2016	160 000€ HT	64 000 € HT	56 000 € HT	40 000 € HT
3ème tranche 2017	272 000 € HT	108 800 € HT	95 200 € HT	68 000 € HT
4ème tranche 2018	200 000 € HT	80 800 € HT	70 000 € HT	50 000 € HT

L'Autorisation de Programme (AP) correspondante sera créée lors d'une prochaine décision modificative du Budget.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le présent programme relatif aux travaux de restauration de l'église St Roch

D'adopter le plan de financement de l'opération.

D'autoriser, Monsieur le Député-maire, à solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer et déposer, au nom de la commune, le permis de construire relatif aux travaux de restauration de l'église Saint-Roch.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer tout document y afférent.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Madame Simone Guerrini, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 1er juin 2015 ;

APPROUVE
A l'unanimité des ses membres présents ou représentés.

Le présent programme relatif aux travaux de restauration de l'église St Roch

ADOPTE

Le plan de financement de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Député-maire

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général.

A signer et déposer, au nom de la commune, le permis de construire relatif aux travaux de restauration de l'église Saint-Roch.

A entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer tout document y afférent.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRIE D'AJACCIO ★ CORSE DU SUD

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150601-2015_160-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2015
Publication : 04/06/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation